

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

- Hors département (à préciser) :
 Intra-départementale

Nom – Prénom : _____

Ecole d'affectation : _____ Niveau de classe : _____

Circonscription : _____

Dates de l'absence : du _____ au _____ soit _____ Jours

Autorisations d'absence de droit – avec traitement

- Exercice d'un mandat local (séances plénières, réunions des commissions, réunions assemblées délibérantes pour les membres de conseil municipal, départemental ou régional)
- Jury d'assises
- Examen médical obligatoire lié à la surveillance médicale annuelle de prévention des agents
- Examens médicaux liés à la grossesse
- Congé de naissance
- Congé d'adoption
- Décès d'un enfant
- Jury à un concours ou à un examen
- Autorisation spéciale pour congrès ou réunions des organismes directeurs des syndicats internationaux, nationaux, confédérations, fédérations, unions régionales et départementales de syndicats (20 j/an/représentant - joindre convocation nominative)
- Autorisation spéciale pour activités syndicales = RIS (réunions, congrès d'organismes directeurs des organisations syndicales)
- Congé de formation syndicale

Autorisations d'absence facultatives

(Ne constituent pas un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation du supérieur hiérarchique.)

Avec traitement :

- Fonctions publiques électives non syndicales (candidature aux fonctions publiques électives, membre du conseil des caisses de sécurité sociale, assesseur ou délégué aux commissions en dépendant, représentants d'une association de parents d'élèves, fonctions d'assesseur ou délégué de liste lors des élections prud'homales)
- Evènement familiaux :
- Mariage ou PACS de l'agent (5 jours ouvrables)
 - Grossesse, préparation de l'accouchement et allaitement : autorisations d'absence ou facilités d'horaires sur avis médical
 - Décès ou maladie très grave du conjoint, des père et mère, des enfants ou de la personne liée par un PACS (3 jours ouvrable + délai de route éventuel de 48 h - les demandes pour des obsèques d'autres membres de la famille ou d'amis seront soumises à l'appréciation de l'autorité hiérarchique)
- Absences pour garde d'enfant (cf. annexe 1). Préciser nom, prénom et date de naissance de l'enfant concerné.
- Participation aux concours organisés par l'administration :
- Préparation aux concours de recrutement ou examens professionnels ;
 - Candidature à un concours de recrutement ou examen professionnel (48 h par concours avant le début de la première épreuve)
- Sportif de haut niveau (liste arrêtée par le ministre des sports)
- Réserve opérationnelle
- Autorisations d'absence susceptibles d'être accordées aux agents de l'Etat sapeurs-pompiers volontaires
- Fêtes religieuses : selon leur confession, les agents peuvent obtenir des autorisations d'absence, dans la mesure où leur absence demeure compatible avec le fonctionnement normal du service.
- Examen médical auprès d'un médecin spécialiste ne pouvant être placé hors temps scolaire
- Motifs exceptionnels en lien avec services de l'état (ex : convocation judiciaire)

Sans traitement :

- Examen médical auprès d'un médecin généraliste
- Déplacement effectué à l'étranger pour raison personnelle
- Autres (à préciser)

Fait à _____ le _____.

Signature de l'intéressé(e)

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

Cadre à compléter par le directeur – Organisation du service pendant l'absence

Nécessité de remplacement : Oui Non

Date et signature du directeur :

Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale

Observations : _____

Favorable Défavorable

A _____, le _____

L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale

Décision de l'administration

Accordée Refusée
 Avec traitement Sans traitement

A _____, le _____

Pour la Directrice académique,
La secrétaire générale